

VOUS MÉRITEZ MIEUX QUE CE SYSTÈME POLITIQUE LISEZ ET DÉCIDEZ !

LA MÉDIOCRITÉ ET LES DÉRIVES DE NOTRE SYSTÈME S'EXPLIQUENT HISTORIQUEMENT PAR UN RATÉ DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

1792, fin de la monarchie française. 3 forces politiques principales sont en présence : les députés défendant la démocratie et le tiers état, les bourgeois libéraux et enfin les pro-monarchistes. La France est alors encerclée par des pays royalistes hostiles et beaucoup de contre-révolutionnaires essayent de faire tomber le nouveau système à l'intérieur des frontières (Vendée...). Pour protéger les intérêts du peuple et les avancées en matière de liberté et de démocratie, le Comité de salut public et Robespierre choisissent d'employer la violence. En parallèle, à l'Assemblée, les députés votent une constitution qui instaure le suffrage universel masculin et accorde le pouvoir législatif à plus de 60 000 citoyens répartis par canton. Le pouvoir exécutif est confié à un conseil de 24 personnes désignées au suffrage indirect. Il s'agit certainement de la constitution française la plus démocratique votée à ce jour. Mais elle ne sera jamais appliquée.

Les députés pro-bourgeois, voyant certainement le danger d'une république donnant trop de pouvoirs aux citoyens et que la répression violente peut aussi les atteindre, décident de faire tomber Robespierre avec l'aide des conservateurs. Ce dernier mort, la plupart des députés défendant la démocratie et le peuple sont alors éliminés, laissant la place à une alliance entre bourgeois libéraux et pro-monarchistes. Des députés comme l'Abbé Siéyès, opposé à la démocratie (lisez son discours du 7 septembre 1789) et défenseur d'un système républicain et oligarchique reviennent au pouvoir et proposent une autre constitution, républicaine, davantage proche de l'actuelle, mais avec 500 députés ayant des mandats d'un an et où le pouvoir est désormais centralisé à Paris. Disparition du suffrage universel, seuls les hommes les plus riches votent désormais. Le Conseil des Anciens, composé de 250 membres, ancêtre du Sénat et constitué majoritairement d'anciens nobles, possède seul, alors, le pouvoir d'accepter ou de refuser les propositions de loi.

Dans les constitutions suivantes, la durée des mandats n'a cessé d'être prolongée. Favorisant le caractère oligarchique de notre république. Il faudra attendre plus de 150 ans pour que les femmes aient le droit de vote. Cette république, aristocratique selon Montesquieu, a inspirée de nombreux pays, dont une partie a depuis sombré vers des régimes autoritaires.

Il y a plus de 65 ans, la 5ème République est née, donnant au président des pouvoirs similaires au roi lors de la restauration de la monarchie en France. Le système de partis politiques majoritaires viole également le principe de séparation des pouvoirs censé protéger les citoyens des dérives des systèmes républicains. Depuis, l'abstention, la frustration et l'opposition des radicalités n'ont pas cessé de croître en France, créant un climat politique délétère présageant souvent l'arrivée d'un régime autoritaire.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut garantir un système démocratique en France !

Rendez-vous sur constitutioncitoyenne.fr pour en savoir plus



Pierre SCHWARZ

44 ans, Chef de projet

Suppléant
Guillaume Settembrini

Électeurs de gauche, faites le calcul !

Dans notre circonscription, comment se reporteront les voix en cas de second tour gauche-droite-ext. droite ? Et si c'est plutôt un projet qui défend uniquement la démocratie face à l'extrême droite ou la droite ?

Du coup, pour vous, au premier tour quel est le vote utile ? Choisir la démocratie, c'est aussi garantir l'écoute des idées, une par une, pendant le mandat.

Partagez autour de vous !

Pour des raisons de budget personnel, moins du quart des électeurs recevront ce document. Si vous êtes sensibles à mon projet, merci de partager ce document ou ces idées autour de vous, dans le département, mais aussi nationalement !

Vous avez les clés du changement !

LA DÉMOCRATIE C'EST DÉBATTRE ET DÉCIDER ENSEMBLE !

Je ne crois pas avoir eu le plaisir d'être invité à réfléchir à des lois avec ma ou mon député en réunion publique. Je ne sais pas si depuis 1993, date de la première élection du député actuel, il y a 31 ans, les citoyens ont été consultés sur ses votes. Je l'invite aujourd'hui, à 63 ans, à céder sa place et à soutenir une candidature qui défend la démocratie plutôt que de perpétuer un système qui favorise la frustration et les extrêmes. Pour ma part, si je suis député, j'organiserais de manière continue des réunions avec vous pour travailler sur les propositions à défendre à l'Assemblée, mais aussi pour expérimenter des outils démocratiques innovants comme la démocratie liquide, la démocratie consensuelle, la démocratie partagée, le RIC et d'autres modes de vote...

Je défendrais à l'Assemblée une réforme du mode de scrutin pour en finir avec ce concept malsain de vote faussement « utile » et prendre en compte le vote blanc. Les femmes ont attendu le droit de vote pendant 150 ans. Combien pour le vote blanc ? J'engagerais aussi avec les citoyens un processus de réflexion pour rédiger une nouvelle constitution plus démocratique... pour que vous ne soyez plus otages des partis et ne plus légitimer des programmes fourre-tout complets et imposés.

Ne laissons pas les instances parisiennes des partis décider pour nous. Nous comparerons ce qu'ils proposent. Mais à nous de réfléchir ensemble aux bonnes solutions pour répondre aux problématiques économiques, environnementales, d'immigration, d'instruction publique, d'agriculture ou de culture... et aux enjeux de demain !

Si jamais vous m'élisez, je ne pourrais déceimment pas trahir votre confiance et l'espoir que peuvent porter les candidatures citoyennes hors gros partis. Je vous serai dévoué. De plus, sur les indemnités nettes de député (7500€ environ) je ne conserverais que 2600€ correspondant à mon salaire actuel. Le reste sera redistribué à des associations principalement locales que nous désignerons ensemble.

Venez découvrir ma candidature en réunion publique le 27 juin à Reuilly, à 18H30 à la salle des fêtes ! D'autres lieux et dates sont également prévus. Retrouvez la liste sur le site internet constitutioncitoyenne.fr !

Pierre Schwarz